

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication des dangers de l'OSHA
Date d'émission : 08/10/2024 Date de révision : 08/10/2024

Version : 0

SECTION 1 : Identification

1.1. Nom du produit

Nom du produit 257021 Désodorisant en continu Tork, Jardin fleuri

1.2. Renseignements sur le fabricant ou le fournisseur

Nom de l'entreprise du fournisseur Essity Professional Hygiene North America

Adresse P.O. Box 2400
Neenah, WI 54957-2400

Téléphone +1 800 424-9300

Téléphone en cas d'urgence CHEMTREC : 1 800 424-9300 (24 heures)
Service à la clientèle : Hygiène professionnelle Essity Professional
pour l'Amérique du Nord 1 866 722-8675

Courriel info@essity.com

1.3. Utilisations recommandées de la substance chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Parfums

Restrictions d'utilisation Non applicable

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification SGH selon la norme sur la communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Liquides inflammables Catégorie 4

Irritation cutanée Catégorie 2

Sensibilisation cutanée Catégorie 1

2.2 Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Terme signalétique : avertissement

Mentions de danger :

H227 Liquide combustible.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mentions de prudence

Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer la brume ou les vapeurs.
P264 Laver soigneusement la peau après manipulation.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection, des lunettes de protection et une protection faciale.

Intervention :

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
P362 + P364 Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

57021 Désodorisant en continu Tork

Jardin fleuri

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication des dangers (HSC) de l'OSHA de 2012

Entreposage :

P403 + P235 Conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination :

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers :

Les émanations peuvent former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 3 : Composition/Renseignements sur les composants

3.1 Substance/Mélange

Mélange

Composants :

| Nom chimique | N° CAS | Concentration (% p/p) |
|-----------------------------|------------|-----------------------|
| Acétate de benzyle | 140-11-4 | >= 20 à < 30 |
| 2,2-Diméthyl 7-octène-2-ol | 18479-58-8 | >= 5 - < 10 |
| 3,7-Diméthyl-2,6-octadiénal | 18479-51-1 | >= 5 - < 10 |
| Cinéole | 470-82-6 | >= 1 - < 5 |
| 3,7-Diméthyl-2,6-octadiénal | 5392-40-5 | >= 1 - < 5 |

La concentration réelle est confidentielle à titre de secret commercial

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, amener la personne au grand air. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés.
Consulter un médecin.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Bien nettoyer les chaussures avant de les remettre.

En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux avec de l'eau à titre préventif.
Consulter un médecin si une irritation apparaît et persiste.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée.
Peut entraîner une réaction allergique cutanée.

Protection des secouristes

Les secouristes doivent se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir la section 8).

Note au médecin traitant

Traiter les symptômes et appliquer un traitement de soutien

SECTION 5 : Mesures de lutte contre un incendie

5.1. Moyens d'extinction

Eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone (CO₂), agent chimique sec

5.2. Moyens d'extinction inadéquats

Jet d'eau à grand débit

5.3. Dangers spécifiques pendant la lutte contre un incendie

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait éclabousser et répandre le feu.
Retour de flamme possible à une distance considérable.
Les émanations peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
L'exposition aux produits de combustion peut présenter des risques pour la santé.

5.4. Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone.

57021 Désodorisant en continu Tork

Jardin fleuri

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication des dangers (HSC) de l'OSHA de 2012

5.5. Moyens d'extinction particuliers

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et au milieu environnant.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants fermés.
Retirer les contenants non endommagés du lieu de l'incendie si cela peut être fait sans risque.
Évacuer les lieux.

5.6. Équipement de protection et précautions à prendre pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes sources d'inflammation. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Suivre les conseils pour une manipulation sans danger (voir la section 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la propagation dans l'environnement.
Prévenir tout autre déversement ou fuite si cela peut se faire sans danger.
Empêcher la propagation sur une zone étendue (par ex. à l'aide de barrières de confinement ou anti-huile).
Contenir et éliminer l'eau de lavage contaminée.
Prévenir les autorités locales si des déversements significatifs ne peuvent pas être contenus.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
Enlever avec un absorbant inerte.
Supprimer (rabattre) les gaz/les vapeurs/la brume à l'aide d'eau pulvérisée.
Dans le cas de grands déversements, endiguer ou contenir autrement de façon appropriée pour éviter que le produit ne s'étende. Si le produit endigué peut être pompé, stocker le produit récupéré dans un contenant approprié. Nettoyer le reste du produit déversé à l'aide d'un absorbant adéquat.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer aux déversements et à l'élimination de ce produit, ainsi qu'aux produits et articles utilisés pour le nettoyage des déversements. Vous devrez déterminer les règlements qui s'appliquent.
Les sections 13 et 15 de cette FDS fournissent des renseignements sur certaines exigences locales ou nationales.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Manipulation et entreposage

| | |
|---|---|
| Mesures techniques | Consulter les mesures techniques sous la section CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE. |
| Ventilation locale/complète | Si une ventilation suffisante n'est pas possible, utiliser une ventilation locale par aspiration. |
| Conseils pour une manipulation sans danger | Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Éviter de respirer la brume ou les vapeurs. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux. Laver soigneusement la peau après manipulation. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle, d'après les résultats de l'évaluation de l'exposition en milieu de travail Garder le récipient hermétiquement clos. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures préventives pour éviter les décharges statiques. Faire attention pour prévenir les déversements et les déchets, et minimiser les rejets dans l'environnement. |
| Conditions de stockage sécuritaire | Conservé dans des contenants bien étiquetés. Garder hermétiquement clos Conservé dans un endroit frais et bien ventilé. Stocké conformément aux règlements nationaux particuliers. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. |
| Matériaux à éviter | Ne pas stocker avec les types de produits suivants Combustibles puissants Gaz explosifs |
| Température de stockage recommandée | 50 à 86 °F / 10 à 30 °C |

57021 Désodorisant en continu Tork

Jardin fleuri

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication des dangers (HSC) de l'OSHA de 2012

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Ingrédients avec des paramètres de contrôle en milieu de travail

| Composants | N° CAS | Type de valeur (type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|-----------------------------|-----------|------------------------------------|---|-------|
| Acétate de benzyle | 140-11-4 | TWA | 10 ppm | ACGIH |
| 3,7-Diméthyl-2,6-octadiénal | 5392-40-5 | TWA (fraction inhalable et vapeur) | 5 ppm | ACGIH |

8.2. Mesures d'ingénierie

Mesures d'ingénierie Assurer une ventilation adéquate, particulièrement dans les endroits clos. Minimiser les concentrations de l'exposition en milieu de travail.

8.3. Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire Il est conseillé de prévoir une ventilation aspirante, générale et locale afin de maintenir l'exposition aux vapeurs en deçà des limites recommandées. Lorsque les concentrations sont supérieures aux limites ou sont inconnues, une protection respiratoire adéquate doit être portée. Suivre les directives de l'OSHA relative aux respirateurs (29 CFR 1910.134) et utiliser des respirateurs approuvés par NIOSH/MSHA. La protection contre l'exposition aux produits chimiques dangereux offerte par les respirateurs à épuration d'air est limitée. Utiliser un respirateur à pression positive s'il y a un risque de déversement incontrôlé, si les niveaux d'exposition sont inconnus ou dans toute autre circonstance, où des respirateurs à épuration d'air n'offrent pas une protection suffisante.

Protection des mains :

Matériaux

Gants résistants aux produits chimiques

Temps de perméation

> 10 min

Notes

Choisir des gants qui protègent les mains des produits chimiques en fonction de la concentration spécifique au lieu de travail. Pour les applications spécifiques, nous recommandons de préciser avec le fabricant si les gants de protection susmentionnés sont résistants aux produits chimiques. Laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Protection des yeux

Porter l'équipement de protection personnelle suivant :
Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps

Choisir des vêtements de protection adéquats en fonction des données de résistance chimique et de l'évaluation de l'exposition potentielle locale.
Porter l'équipement de protection personnelle suivant :
Si l'évaluation démontre un risque d'atmosphères explosives ou d'embrasements instantanés, utiliser des vêtements de protection ignifuges et antistatiques.
Le contact avec la peau doit être évité à l'aide de vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).

Mesures d'hygiène

Si une exposition aux produits chimiques est probable lors d'une utilisation habituelle, prévoir des systèmes d'irrigation oculaire et des douches de sécurité près du lieu de travail.
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|---|--|
| Apparence | Liquide |
| Couleur | Rouge, rouge foncé |
| Odeur | Fruitée, florale |
| Seuil olfactif | Aucune donnée disponible |
| pH | La substance/le mélange n'est pas soluble (dans l'eau) |
| Point de fusion/point de congélation | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | 158 °F / 70 °C |

57021 Désodorisant en continu Tork

Jardin fleuri

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication des dangers (HSC) de l'OSHA de 2012

| | |
|---|---|
| Taux d'évaporation | Méthode : vase clos Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solides, gaz) | Non applicable Limite explosive supérieure : aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (liquides) | Aucune donnée disponible |
| Limite supérieure d'explosibilité / Limite supérieure d'inflammabilité | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosibilité / Limite inférieure d'inflammabilité | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | 0,3169 hPa (68 °F / 20 °C) |
| Densité de vapeur relative | Aucune donnée disponible |
| Densité relative | Aucune donnée disponible |
| Densité | 0,9892 g/cm ³ (68 °F / 20 °C) |
| Solubilité(s) | |
| Hydrosolubilité | Pratiquement insoluble |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | Non applicable |
| Température d'autocombustion | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | Non explosif |
| Propriétés comburantes | La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. |
| Caractéristiques particulières : taille de la particule | Non applicable |

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non classifié comme danger de réactivité.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Liquide combustible.

Les émanations peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Peut réagir avec des comburants puissants.

10.5. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.6. Produits incompatibles

Comburants

10.7. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations toxicologiques

Informations sur le produit

Inhalation

Contact avec les yeux

Contact avec la peau

Ingestion

Toxicité aiguë :

Non classifié(e) selon les informations disponibles.

57021 Désodorisant en continu Tork

Jardin fleuri

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication des dangers (HSC) de l'OSHA de 2012

Produit :

Toxicité aiguë par voie orale Estimation de la toxicité aiguë : > 5 000 mg/kg Méthode : Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée Estimation de la toxicité aiguë : > 5 000 mg/kg Méthode : Méthode de calcul

Composants :

Acétate de benzyle :

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat) : 2 490 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat) : > 0,766 mg/l
Temps d'exposition : 4 h
Atmosphère d'essai : vapeur
Évaluation : La substance ou le mélange n'a pas de toxicité aiguë par voie d'inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée DL50 (Lapin) : > 5 000 mg/kg

2,2-Diméthyl-7-octène-2-ol :

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat) : 3 020 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée DL50 (Lapin) : > 5 000 mg/kg

3,7-Diméthyl-2,6-octadiénal :

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat) : > 2 000 mg/kg
Méthode : lignes directrices d'essai 423 de l'OCDE

Toxicité aiguë par voie cutanée DL50 (Lapin) : > 2 000 mg/kg

Cinéole :

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat, femelle) : 4 300 mg/kg
Méthode : lignes directrices d'essai 401 de l'OCDE
Notes : d'après les données de matériaux similaires DL50 (Lapin) : > 5 000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée DL50 (Rat) : > 2 000 mg/kg
Méthode : lignes directrices d'essai 402 de l'OCDE
Évaluation : La substance ou le mélange n'a pas de toxicité aiguë par voie cutanée
Notes : d'après les données de substances similaires.

3,7-Diméthyl-2,6-octadiénal :

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat, femelle) : 4 895 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée CL50 (Rat) : > 0,68 mg/l
Temps d'exposition : 7 h
Atmosphère d'essai : vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée DL50 (Lapin) : 2 250 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Composants :

Acétate de benzyle :

Espèce Lapin
Méthode Directive 67/548/CEE, annexe V, B.4.
Résultat Aucune irritation cutanée

2,2-Diméthyl-7-octène-2-ol :

Espèce Épiderme humain reconstitué (RhE)
Méthode Lignes directrices d'essai 439 de l'OCDE

Espèce Épiderme humain reconstitué (RhE)
Méthode Lignes directrices d'essai 431 de l'OCDE

Résultat Irritation cutanée

57021 Désodorisant en continu Tork

Jardin fleuri

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication des dangers (HSC) de l'OSHA de 2012

3,7-Diméthyl-2,6-octadiénal :

Espèce Lapin
Méthode Lignes directrices d'essai 404 de l'OCDE
Résultat Irritation cutanée

Cinéole :

Espèce Lapin
Méthode Lignes directrices d'essai 404 de l'OCDE
Résultat Irritation cutanée

3,7-Diméthyl-2,6-octadiénal :

Espèce Lapin
Résultat Irritation cutanée

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire : Non classifié(e) selon les informations disponibles.

Composants :

Acétate de benzyle :

Espèce Lapin
Méthode Directive 67/548/CEE, annexe V, B.5.
Résultat Aucune irritation oculaire

2,2-Diméthyl-7-octène-2-ol :

Espèce Lapin
Résultat Irritation oculaire, disparaissant dans les 21 jours

Cinéole :

Espèce Cornée bovine
Méthode Lignes directrices d'essai 437 de l'OCDE
Résultat Aucune irritation oculaire

3,7-Diméthyl-2,6-octadiénal :

Espèce Lapin
Résultat Irritation oculaire, disparaissant dans les 21 jours

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Sensibilisation cutanée Peut entraîner une réaction allergique cutanée.

Sensibilisation respiratoire Non classifié(e) selon les informations disponibles.

Composants :

Acétate de benzyle :

Type d'essai Test Magnusson-Kligman
Voies d'exposition Contact avec la peau
Espèce Cochon d'Inde
Résultat Négatif

2,2-Diméthyl-7-octène-2-ol :

Type d'essai Maximisation
Voies d'exposition Contact avec la peau
Espèce Cochon d'Inde
Méthode Lignes directrices d'essai 406 de l'OCDE
Résultat Négatif

57021 Désodorisant en continu Tork

Jardin fleuri

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication des dangers (HSC) de l'OSHA de 2012

3,7-Diméthyl-2,6-octadiénal :

Type d'essai : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Méthode : Lignes directrices d'essai 429 de l'OCDE
Résultat : Négatif

Cinéole :

Type d'essai : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Méthode : Lignes directrices d'essai 429 de l'OCDE
Résultat : Positif
Évaluation : Probabilité ou preuve de déclenchement d'une sensibilisation faible ou modérée chez les êtres humains

3,7-Diméthyl-2,6-octadiénal :

Type d'essai : Essai HRIPT
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Résultat : Positif
Évaluation : Probabilité ou preuve de déclenchement d'une sensibilisation chez les êtres humains

Mutagenécité de la cellule germinale

Non classifié(e) selon les informations disponibles.

Composants :

Acétate de benzyle :

Génotoxicité in vitro : Type d'essai : essai d'aberration chromosomique in vitro
Résultat : négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai : essai sur la synthèse d'ADN non programmée
Espèce : rat
Voie d'application :
Résultat de l'ingestion : négatif

2,2-Diméthyl-7-octène-2-ol :

Génotoxicité in vitro : Type d'essai : essai bactérien relatif à la mutation génique (test d'Ames)
Méthode : lignes directrices d'essai 471 de l'OCDE
Résultat : négatif
Type d'essai : essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Méthode : lignes directrices d'essai 476 de l'OCDE
Résultat : négatif
Type d'essai : essai d'aberration chromosomique in vitro Méthode : lignes directrices d'essai 473 de l'OCDE
Résultat : négatif

3,7-Diméthyl-2,6-octadiénal :

Génotoxicité in vitro : Type d'essai : essai bactérien relatif à la mutation génique (test d'Ames)
Résultat : négatif

Cinéole :

Génotoxicité in vitro : Type d'essai : essai bactérien relatif à la mutation génique (test d'Ames)
Résultat : négatif

Type d'essai : essai d'aberration chromosomique in vitro
Résultat : négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai : test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (essai cytogénétique in vivo)
Espèce : rat
Voie d'application : ingestion
Méthode : lignes directrices d'essai 474 de l'OCDE
Résultat : négatif
Notes : d'après les données de substances similaires.

57021 Désodorisant en continu Tork

Jardin fleuri

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication des dangers (HSC) de l'OSHA de 2012

3,7-Diméthyl-2,6-octadiénal :

| | |
|-----------------------|---|
| Génotoxicité in vitro | Type d'essai : essai bactérien relatif à la mutation génique (test d'Ames) Résultat : négatif |
| | Type d'essai : essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Méthode : lignes directrices d'essai 476 de l'OCDE Résultat : négatif |
| | Type d'essai : essai d'aberration chromosomique in vitro Résultat : négatif |
| Génotoxicité in vivo | Type d'essai : essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur des cellules de mammifères Résultat : positif Type d'essai : test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (essai cytogénétique in vivo) Espèce : souris Voie d'application : ingestion Résultat : négatif |

Cancérogénicité Non classifié(e) selon les informations disponibles.

Composants :

Acétate de benzyle :

| | |
|-----------------------|--------------|
| Espèce | Souris |
| Voie d'application | Ingestion |
| Durée de l'exposition | 103 semaines |
| Notes | Négatif |

3,7-Diméthyl-2,6-octadiénal :

| | |
|-----------------------|--------------------|
| Espèce | Souris |
| Voie d'application | Ingestion |
| Durée de l'exposition | 104 à 105 semaines |
| Résultat | Négatif |

CIRC Aucun ingrédient de ce produit, présent à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % n'est identifié par le CIRC comme agent cancérogène probable, possible ou confirmé pour l'humain.

OSHA Aucun des composés présents dans ce produit à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % ne figure sur la liste des agents cancérogènes encadrés par l'OSHA.

NTP Aucun ingrédient de ce produit, présent à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 %, n'est identifié par le NTP comme agent cancérogène connu ou présumé.

Toxicité pour la reproduction Non classifié(e) selon les informations disponibles.

Composants :

Acétate de benzyle :

| | |
|-----------------------------------|---|
| Effets sur le développement fœtal | Type d'essai : développement embryo-fœtal Résultat : négatif Espèce : rat Voie d'application : ingestion Résultat : négatif |
|-----------------------------------|---|

2,2-Diméthyl-7-octène-2-ol :

| | |
|-----------------------------------|--|
| Effets sur le développement fœtal | Type d'essai : développement embryo-fœtal Espèce : rat Voie d'application : ingestion Résultat : négatif Notes : d'après les données de substances similaires. |
|-----------------------------------|--|

Cinéole :

| | |
|-------------------------|---|
| Effets sur la fertilité | Type d'essai : essai de dépistage de la toxicité sur la reproduction/le développement Espèce : rat Voie d'application : ingestion Méthode : lignes directrices d'essai 421 de l'OCDE Résultat : négatif |
|-------------------------|---|

57021 Désodorisant en continu Tork

Jardin fleuri

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication des dangers (HSC) de l'OSHA de 2012

3,7-Diméthyl-2,6-octadiénal :

Effets sur la fertilité Type d'essai : étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce : rat
Voie d'application : ingestion
Méthode : lignes directrices d'essai 443 de l'OCDE
Résultat : négatif

Effets sur le développement foetal Type d'essai : étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce : rat
Voie d'application : ingestion
Méthode : lignes directrices d'essai 443 de l'OCDE
Résultat : négatif

STOT-exposition unique Non classifié(e) selon les informations disponibles.

Composants :

2,2-Diméthyl-7-octène-2-ol :

Évaluation Peut entraîner de la somnolence ou des étourdissements

STOT-exposition répétée Non classifié(e) selon les informations disponibles.

Toxicité des doses répétées

Composants :

Acétate de benzyle :

Espèce Rat
DSENO 500 mg/kg
Voie d'application Ingestion
Durée de l'exposition 14 jours

2,2-Diméthyl-7-octène-2-ol :

Espèce Rat
DMENO > 100 mg/kg
Voie d'application Ingestion
Durée de l'exposition 90 jours
Méthode Lignes directrices d'essai 408 de l'OCDE
Notes D'après les données de substances similaires.

Cinéole :

Espèce Rat
DSENO 600 mg/kg
Voie d'application Ingestion
Durée de l'exposition 28 jours
Méthode Lignes directrices d'essai 407 de l'OCDE

3,7-Diméthyl-2,6-octadiénal :

Espèce Rat, femelle
DSENO 335 mg/kg
Voie d'application Ingestion
Durée de l'exposition 14 semaines

Toxicité par aspiration Non classifié(e) selon les informations disponibles.

57021 Désodorisant en continu Tork

Jardin fleuri

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication des dangers (HSC) de l'OSHA de 2012

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Ecotoxicité

Composants :

Acétate de benzyle :

| | |
|---|---|
| Toxicité pour les poissons | CL50 (Oryzias latipes (medaka)) : 4 mg/l Temps d'exposition : 96 h |
| Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques | CE50 (Daphnia magna (puce d'eau)) : 17 mg/l Temps d'exposition : 48 h Méthode : lignes directrices d'essai 202 de l'OCDE |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | CE50 (Desmodesmus subspicatus (algue verte)) : 110 mg/l Temps d'exposition : 72 h Méthode : lignes directrices d'essai 201 de l'OCDE CSEO (Desmodesmus subspicatus (algue verte)) : 52 mg/l Temps d'exposition : 72 h Méthode : lignes directrices d'essai 201 de l'OCDE |
| Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) | CSEO (Oryzias latipes (medaka)) : 0,92 mg/l Temps d'exposition : 28 jours |
| Toxicité pour les microorganismes | CE50 : 855 mg/l Temps d'exposition : 3 h |

2,2-Diméthyl-7-octène-2-ol :

| | |
|---|---|
| Toxicité pour les poissons | LC50 : > 10 à 100 mg/l Temps d'exposition : 96 h Méthode : lignes directrices d'essai 203 de l'OCDE Notes : d'après les données de substances similaires. |
| Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques | CE50 (Daphnia magna (puce d'eau)) : 38 mg/l Temps d'exposition : 48 h Méthode : lignes directrices d'essai 202 de l'OCDE |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | ErC50 (Desmodesmus subspicatus (algue verte)) : 80 mg/l Temps d'exposition : 72 h Méthode : lignes directrices d'essai 201 de l'OCDE CSEO (Desmodesmus subspicatus (algue verte)) : 25 mg/l Temps d'exposition : 72 h Méthode : lignes directrices d'essai 201 de l'OCDE |
| Toxicité pour les microorganismes | CE50 (boue activée) : > 100 mg/l Temps d'exposition : 3 h Méthode : lignes directrices d'essai 209 de l'OCDE Notes : d'après les données de substances similaires. |

3,7-Diméthyl-2,6-octadiénal :

| | |
|---|--|
| Toxicité pour les poissons | CL50 (Cyprinus carpio (carpe)) : 42 mg/l Temps d'exposition : 96 h Méthode : lignes directrices d'essai 203 de l'OCDE |
| Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques | CE50 (Daphnia magna (puce d'eau)) : 32 mg/l Temps d'exposition : 48 h Méthode : lignes directrices d'essai 202 de l'OCDE |

57021 Désodorisant en continu Tork

Jardin fleuri

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication des dangers (HSC) de l'OSHA de 2012

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques CSEO (Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte)) : 4,6 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : lignes directrices d'essai 201 de l'OCDE

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte)) : 78 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : lignes directrices d'essai 201 de l'OCDE

Cinéole :

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)) : 57 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : lignes directrices d'essai 203 de l'OCDE

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia magna (puce d'eau)) : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : lignes directrices d'essai 202 de l'OCDE

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte)) : > 74 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : lignes directrices d'essai 201 de l'OCDE

CSEO (Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte)) : 37 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : lignes directrices d'essai 201 de l'OCDE

Toxicité pour les microorganismes CE50 : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 3 h
Méthode : lignes directrices d'essai 209 de l'OCDE

3,7-Diméthyl-2,6-octadiénal :

Toxicité pour les poissons CL50 (Leuciscus idus (ide dorée)) : 6,78 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : DIN 38412

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia magna (puce d'eau)) : 6,8 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques ErC50 (Desmodesmus subspicatus (algue verte)) : 103,8 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

CE10 (Desmodesmus subspicatus (algue verte)) : 3 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Toxicité pour les microorganismes CE50 (boue activée) : 160 mg/l
Temps d'exposition : 30 min
Méthode : lignes directrices d'essai 209 de l'OCDE

12.2. Persistance et dégradabilité

Composants :

Acétate de benzyle :

Biodégradabilité Résultat : facilement biodégradable.
Biodégradation : 100 %
Temps d'exposition : 28 jours

2,2-Diméthyl-7-octène-2-ol :

Biodégradabilité Résultat : facilement biodégradable.
Biodégradation : 72 %
Temps d'exposition : 28 jours
Méthode : lignes directrices d'essai 301B de l'OCDE

57021 Désodorisant en continu Tork

Jardin fleuri

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication des dangers (HSC) de l'OSHA de 2012

3,7-Diméthyl-2,6-octadiénal :

Biodégradabilité : Résultat : facilement biodégradable.
Biodégradation : 64 %
Temps d'exposition : 28 jours
Méthode : lignes directrices d'essai 301D de l'OCDE

Cinéole :

Biodégradabilité : Résultat : facilement biodégradable.
Biodégradation : 82 %
Temps d'exposition : 28 jours
Méthode : lignes directrices d'essai 301F de l'OCDE

3,7-Diméthyl-2,6-octadiénal :

Biodégradabilité : Résultat : facilement biodégradable.
Biodégradation : > 90 %
Temps d'exposition : 28 jours
Méthode : directive 67/548/CEE, annexe V, C.4.D.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants :

Acétate de benzyle :

Coefficient de partage : log Pow : 1,96
n-octanol/eau

2,2-Diméthyl-7-octène-2-ol :

Coefficient de partage : log Pow : 3,25
n-octanol/eau Méthode : lignes directrices d'essai 117 de l'OCDE

3,7-Diméthyl-2,6-octadiénal :

Coefficient de partage : log Pow : 2,9
n-octanol/eau

Cinéole :

Coefficient de partage : log Pow : 3,4
n-octanol/eau

3,7-Diméthyl-2,6-octadiénal :

Coefficient de partage : : log Pow : 2,76
n-octanol/eau

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible

12.4. Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Déchets de résidus

Éliminer conformément à la réglementation locale.
Ne pas jeter les déchets dans les égouts domestiques.

Emballages contaminés

Les contenants vides devraient être acheminés vers une installation de traitement des déchets agréée à des fins de recyclage ou d'élimination.
Les contenants vides contiennent des résidus et peuvent s'avérer dangereux.
Ne pas mettre sous pression, découper, braser, souder, percer, meuler, ni exposer ces contenants à la chaleur, à la flamme, aux étincelles ou à d'autres sources d'inflammation. Ils pourraient exploser et causer des blessures ou même la mort. Sauf indication contraire : éliminer comme le produit non utilisé.

57021 Désodorisant en continu Tork

Jardin fleuri

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication des dangers (HSC) de l'OSHA de 2012

SECTION 14 : Informations sur le transport

Réglementation internationale :

Recommandation des Nations Unies sur le transport de matières dangereuses : Non réglementé(e) en tant que marchandise dangereuse.

Transport terrestre-IATA : Non réglementé(e) en tant que marchandise dangereuse.

Code IMDG : Non réglementé(e) en tant que marchandise dangereuse.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC : Non applicable au produit tel qu'il est fourni.

Réglementation domestique :

Article 49 du Code des règlements fédéraux : NA 1993
Numéro UN/ID/NA Liquide combustible, n.s.a. (cinéole, 2,2-Diméthyl-7-octène-2-ol)
Nom d'expédition pertinent CBL
Catégorie III
Groupe d'emballage AUCUN
Étiquettes 128
Code ERG Non
Polluant marin Les éléments ci-dessus ne s'appliquent qu'aux contenants d'une capacité supérieure à 119 gallons ou 450 litres.
Notes Non réglementé si expédié dans des conditionnements de capacité égale ou inférieure à 119 gallons (450 litres).

Précautions particulières à prendre par les utilisateurs : La ou les catégories de transport sont fournies à titre informatif seulement et sont uniquement basées sur les propriétés du matériau non emballé, tel qu'il est décrit dans la présente fiche de données de sécurité. Les catégories de transport peuvent varier en fonction du mode de transport, de la taille des conditionnements et des différences entre les réglementations régionales et nationales.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Informations réglementaires

Quantité à déclarer selon CERCLA Ce matériau ne contient aucun composant avec une quantité à déclarer (RQ) selon CERCLA.

Quantité à déclarer de substances extrêmement dangereuses selon l'article 304 de la SARA Ce matériau ne contient aucun composant avec une quantité à déclarer (RQ) de substances extrêmement dangereuses (EHS) selon l'article 304.

Substances extrêmement dangereuses selon l'article 302 de la SARA Ce matériau ne contient aucun ingrédient avec un seuil de planification (TPQ) de substances extrêmement dangereuses (EHS) selon l'article 302.

Seuil planifiant la quantité

Risques selon les articles 311/312 de la SARA Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Corrosion ou irritation cutanée

Article 313 de la SARA Ce matériau ne contient aucun composé chimique portant des numéros CAS connus qui dépassent le seuil (De Minimis) des niveaux de signalement établis à l'article 313 du titre III de la SARA.

Contenu de composés organiques volatils (COV) Titre 40, CFR Partie 59, sous-partie C du National VOC Emission Standard For Consumer Products
Contenu de COV : 83,14 %

57021 Désodorisant en continu Tork

Jardin fleuri

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication des dangers (HSC) de l'OSHA de 2012

Réglementation des États américains

Pennsylvania Right To Know

| | |
|-----------------------------|------------|
| Acétate de benzyle | 140-11-4 |
| 2,2-Diméthyl-7-octène-2-ol | 18479-58-8 |
| 3,7-Diméthyl-2,6-octadiénal | 18479-51-1 |

Liste des substances dangereuses pour la Californie

| | |
|--------------------|----------|
| Acétate de benzyle | 140-11-4 |
|--------------------|----------|

Limites d'exposition admissibles aux contaminants chimiques pour la Californie

| | |
|--------------------|----------|
| Acétate de benzyle | 140-11-4 |
|--------------------|----------|

Les ingrédients de ce produit figurent dans les inventaires suivants :

| | |
|------|---|
| TSCA | Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA |
|------|---|

SECTION 16 : Autres renseignements

| | | | | |
|-------------------|----------------------------------|---------------------------|----------------------------|--|
| NFPA 704 : | Risques pour la santé : 2 | Inflammabilité : 2 | Instabilité : 0 | Risques physiques et chimiques : s.o. |
| HMIS® IV : | Risques pour la santé : 2 | Inflammabilité : 2 | Risque physique : 0 | Protection personnelle : X |

L'évaluation du HMIS® est basée sur une échelle de 0 à 4, où 0 représente un danger ou un risque minimes, et 4 représente un danger ou un risque importants. L'astérisque « * » représente un danger chronique, alors que le signe « / » représente l'absence de danger chronique.

Texte intégral des autres abréviations

| | |
|--------------------|---|
| ACGIH | États-Unis. Valeurs limites d'exposition (VLE) de l'ACGIH |
| ACGIH / TWA | 8 heures, moyenne pondérée dans le temps |

AIIIC - Australian Inventory of Industrial Chemicals; ASTM - American Society for the Testing of Materials; bw - Poids corporel; CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Department of Transportation; DSL - Liste intérieure (Canada); ECx - Concentration associée à un taux de réponse de x %; EHS - Substance extrêmement dangereuse; ELx - Taux de chargement associé à un taux de réponse de x %; EmS - Échéancier d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à un taux de réponse de x % de croissance; ERG - Guide d'intervention en cas d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonne pratique de laboratoire; HMIS - Hazardous Materials Identification System (Système d'identification des matières dangereuses); IARC/CIRC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du Transport Aérien International; IBC - International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk; Cl50 - Concentration inhibitrice 50 %; ICAO/OACI - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO/OMI - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la sécurité industrielle et la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants en Corée; CL50 - Concentration létale 50 % d'une population test; DL50 - Dose létale 50 % d'une population test (Median Lethal Dose); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Mine Safety and Health Administration; n.s.a. - Non spécifié ailleurs; NFPA - National Fire Protection Association; CSENO - Concentration sans effet nocif observé; DSENO - Dose sans effet nocif observé; NOELR - Taux de charge sans effet observable; NTP - National Toxicology Program; NZIoC - Inventaire des produits chimiques pour la Nouvelle-Zélande; OECD/OCDE - Organisation de coopération et de développement

57021 Désodorisant en continu Tork

Jardin fleuri

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication des dangers (HSC) de l'OSHA de 2012

économiques; OPPTS - Office of Chemical Safety and Pollution Prevention; PBT - Substance persistante, bioaccumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Structure Activity Relationship; RCRA - Resource Conservation and Recovery Act;

REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques; RQ - Quantité à déclarer; TDAA - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act; SDS/FDS - Fiche de données de sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques existantes à Taïwan; TECI - Inventaire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Toxic Substances Control Act (United States); UN/ONU - Nations Unies; UNRTDG - United Nations Recommendations on the Transport of Dangerous Goods; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données clés utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité Données techniques internes, données de matières brutes de fiches de données de sécurité, résultats de recherches sur le portail eChem de l'OCDE et de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision 08/10/2024

Les informations contenues dans cette FDS sont données en toute bonne foi et constituent notre meilleure connaissance en la matière. L'information a été rédigée de manière à ce que la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet soient effectués correctement et en toute sécurité, et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une spécification de qualité. L'information fournie se rapporte uniquement au matériau spécifiquement identifié au haut de la présente FDS et pourrait ne pas être valide lorsque le matériau de la FDS est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou de tout autre procédé, à moins d'indication contraire dans le texte. Les utilisateurs du matériau devraient examiner les renseignements et les recommandations dans le contexte particulier de l'utilisation prévue de manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage, y compris une évaluation de la pertinence du matériel de la FDS dans le produit final de l'utilisateur, le cas échéant.

US / Z8

Fin du document